



NEW BRUNSWICK BUILDING OFFICIALS ASSOCIATION, INC.
Association des officiels de la construction du Nouveau-Brunswick

DEMANDE DE REMPLACEMENT DE CERTIFICAT « CBCO »

Le 10 juin 2011, la *Loi modifiant la Loi concernant les officiels de la construction et l'Association des officiels de la construction du Nouveau-Brunswick* (projet de loi n° 15) a reçu la sanction royale. L'Association des officiels de la construction du Nouveau-Brunswick a abandonné le titre « officiel certifié relativement au code du bâtiment » (OCCB) en faveur du titre « **officiel certifié relativement au code du bâtiment du Nouveau-Brunswick** » (OCCBNB).

L'AOCNB tient à souligner que cette modification ne changera rien pour les membres certifiés, peu importe le niveau, qui ont le titre OCCB, mais elle préférerait que les membres aient de nouveaux certificats qui reflètent la nouvelle terminologie. Veuillez remplir toutes les parties du présent formulaire et le faire parvenir à la secrétaire de l'AOCNB le plus tôt que possible.

RENSEIGNEMENTS SUR LE REQUÉRANT

Nom : _____ Prénom : _____ Initiale : _____

Préférence pour l'inscription du nom sur le certificat : _____

Langue préférée du certificat : Anglais : _____ Français : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____ Fax : _____

Employeur : _____

Adresse d'affaires : _____

Téléphone (bureau) : _____ Fax (bureau) : _____

Courriel : _____

JE FAIS UNE DEMANDE DE REMPLACEMENT DE CERTIFICAT POUR MODIFIER LE TITRE

de : OFFICIEL CERTIFIÉ RELATIVEMENT AU
CODE DU BÂTIMENT

- OCCB NIVEAU I
 OCCB NIVEAU II
 OCCB NIVEAU III

à : OFFICIEL CERTIFIÉ RELATIVEMENT AU
CODE DU BÂTIMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

- OCCBNB NIVEAU I
 OCCBNB NIVEAU II
 OCCBNB NIVEAU III

Signature du requérant _____

Date _____

Remarque : Veuillez envoyer dès que possible le formulaire rempli et une copie du certificat « OCCB » à l'attention de la secrétaire de l'AOCNB à l'adresse ci-dessous.